

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2008
Publication : 03/10/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic TONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-10-4-5

Séance du vendredi 26 septembre 2008

AIDES DEPARTEMENTALES A L'ACQUISITION FONCIERE ET AU DEVELOPPEMENT DU PARC LOCATIF PUBLIC

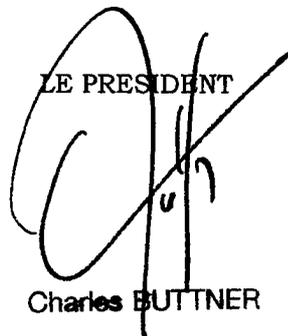
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général n° 2008/I-4è/06 du 14 décembre 2007 relatif à la politique de l'habitat,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les subventions d'aide à l'acquisition foncière et au développement du parc locatif public pour la réalisation de logements aidés, telles que présentées dans le tableau annexé au rapport pour un montant total de 462 300,00 €.
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront à prélever sur le programme H021 et les chapitres ci-après :
 - Chapitre 204 - nature 2042, pour les SA d'HLM.
 - Chapitre 204 - nature 20416, pour les OP HLM.
 - Chapitre 204 - nature 20414, pour les Communes

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER